

## Etat Initial de l'Environnement / Evaluation Environnementale SCoT Centre Ardèche Compte-rendu de l'Atelier BIODIVERSITE du 13 novembre 2018. St Laurent du Pape.

Présents : Paul SAINT-LEGER (FDC 07), Benoît PASCAULT (CEN Rhône-Alpes), Elise THELEMAQUE (FDAAPPMA 07), Guillaume CHEVALLIER (PNR Monts d'Ardèche), Manon EUDES (Natura 2000 Le Pouzin), Emeric CHARRON (CAPCA), Vincent PERRIN (Arche agglo/Entente Doux), Nicolas BIANCHIN (CBNMC), Valérie CHARVILLAT (Syndicat Mixte Eyrieux Clair), Philippe COUSIN (LPO 07/FRAPNA), Louis GRANIER (LPO Drôme), Valentin RABIER (SCoT CA), Emilie CARLETON (E2D (évaluation environnementale du SCoT)), Mathilde REDON (MREnvironnement (évaluation environnementale du SCoT)).

### PHASE Mise à jour du volet Biodiversité/Trame Verte et Bleue de l'Etat Initial de l'Environnement

**Préalable :** Bien que le territoire soit occupé par des espaces naturels sur près de 70% de sa superficie, tout n'est pas bénéfique pour la biodiversité ou, à l'inverse, tout n'est pas « consommable » pour le développement. **L'enjeu est de bien identifier l'ensemble des secteurs permettant à l'écosystème de fonctionner, garants du maintien d'une biodiversité riche.**

Pour ce faire, le SCoT Centre Ardèche doit prendre en compte un ensemble de documents de rang supérieur dont notamment le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes (SRCE) qui définit sur le territoire des espaces d'intérêt régional pour la préservation de la biodiversité (réservoirs) et ses déplacements (Trame Verte et Bleue).

Au-delà du SRCE, **le SCoT va définir, à son échelle, une trame écologique d'intérêt SCoT grâce à l'identification et la hiérarchisation de l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques** présents sur son territoire.

D'un point de vue réglementaire le SCoT doit notamment assurer « **la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques...** » (Art. 14 de la loi Grenelle 2\_12 juillet 2010).

Le SCoT doit jouer un **rôle intégrateur et relais** des différentes politiques de préservation de la biodiversité.

**Contexte et objectif de l'Atelier :** Le SCoT Centre Ardèche a réalisé son Etat Initial de l'Environnement sur le volet Biodiversité-Trame verte et bleue. De nombreuses données sont prises en compte et exposées, mais il gagnerait, afin de guider les élus dans la réflexion du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont l'élaboration débute, d'être étoffé par des conclusions spécifiques au territoire et à son aménagement, ainsi que par des enjeux spatialisés.

**Point méthode :**

Sur la base de leurs connaissances et des actions qu'ils mènent, les participants débattent sur les points forts, les points faibles, les opportunités et les menaces du territoire Centre Ardèche du point de vue de la biodiversité en vue de définir une matrice AFOM.

Le débat est élargi à la question des continuités écologiques du territoire (trame verte et bleue) et est conduit par le bureau d'études.



## Un certain nombre d'atouts mis en avant

### Un territoire globalement peu fragmenté

- Un territoire qui peut être considéré comme un grand corridor vert (« globalement, ça circule plutôt bien »).
- Pas de grands axes de communication qui pourraient engendrer des difficultés de déplacement des espèces.
- Un impact de l'urbanisation circonscrit à la vallée du Rhône et à la vallée de l'Eyrieux ; pas de réel enjeu lié à l'urbanisation sur le reste du territoire.

### Un territoire très diversifié

- Une mosaïque paysagère (vallées, plateaux, zones de montagne et de plaine...) qui fait la richesse de sa biodiversité mais qui rend difficile sa caractérisation.
- Une bonne connaissance des pelouses sèches du bassin de l'Eyrieux avec identification de secteurs prioritaires

### Des cours d'eau dont la connectivité s'améliore

- Peu d'obstacles à l'écoulement des eaux sur le Doux, où un certain nombre de seuils ont été effacés
- Quelques projets d'aménagement / arasement de seuils réalisés ou en cours
- L'aménagement des principaux barrages sur l'Eyrieux (passes à poissons, etc.) a permis la reconnexion fonctionnelle récente de l'Eyrieux à la Méditerranée
- Les ouvrages existants n'entraînent a priori pas d'amplification du risque d'inondation

### Une biodiversité héritée notamment de la culture de la châtaigne

- Une activité qui a, historiquement, un rôle d'entretien des milieux
- Si le territoire ne dispose pas de vieilles forêts, hormis quelques hêtraies (la plupart des forêts sont récentes et liée à la recolonisation de milieux ouverts suite à l'abandon des cultures sur terrasses notamment), il convient de signaler l'existence de vieux vergers de châtaigniers qui accueillent une très grande diversité d'espèces de chauve-souris

## Des fragilités

### Des cours d'eau encore fractionnés

- Le barrage des Collanges entraîne une importante rupture de la continuité longitudinale de l'Eyrieux, notamment en ce qui concerne le transit sédimentaire.
- Fragmentation « naturelle » due à la pente et à la présence de nombreux seuils naturels
- Fragmentation liée à la présence de nombreux ouvrages hydrauliques : anciens moulins, barrages, etc.
- Impact surtout sur la continuité sédimentaire, pas tellement problématique pour la faune aquatique sauf dans le cas des retenues collinaires qui entraînent une modification du régime hydrologique et des conditions physico-chimiques des cours d'eau, avec un impact direct sur la composition du peuplement piscicole.

### Des pressions sur la biodiversité localisées

- La vallée du Rhône est le secteur d'évidence le plus perturbé : carrières, urbanisation, pratiques agricoles, espèces exotiques envahissantes...
- Des pressions agricoles sur les zones humides de fond de vallées soumises à eutrophisation, fertilisation ou retournement.
- De nombreuses retenues collinaires (900 sur le bassin du Doux), de qualités hétérogènes, dont certaines captent l'eau en période d'étiage et réduisent les apports au cours d'eau.
- Une déprise agricole (dynamique naturelle de fermeture des milieux) présente un peu partout sur le territoire. Beaucoup d'exploitations ont cependant trouvé un équilibre entre l'élevage extensif sur les pentes et la castanéculture, ce qui tend à stabiliser la dynamique et permet le maintien de l'élevage.

## Des opportunités

### Des plans et projets, à mobiliser, qui vont dans le sens de la préservation de la biodiversité

- Projets FEDER Massif Central sur les milieux ouverts et les tourbières
- Projet FEDER Rhône sur les milieux alluviaux
- Projet agro-environnemental sur le pastoralisme
- Plan pastoral territorialisé

### De nombreux outils de protection/gestion de la biodiversité sur le territoire

## Mais des menaces

### La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique

- Réchauffement des cours d'eau : phénomène déjà constaté, qui pourrait s'amplifier, avec à termes des pertes probables d'habitats naturels et d'espèces et des modifications dans la répartition de ces espèces.
- Le captage de nombreuses petites sources pour l'alimentation en eau potable : cette ressource pourrait se raréfier en même temps que la réduction des débits des cours d'eau en période d'étiage qui pourraient connaître des assèchements importants, avec un impact sur la biodiversité aquatique et riveraine (exemple de l'écrevisse à pieds blancs qui a disparu de certains petits cours d'eau en raison de la sévérité des étiages).

### D'autres menaces liées au changement climatique

- Des incertitudes quant à l'adaptation des espèces et milieux à venir : mortalité de certaines espèces forestières, liées aux diminutions de la ressource en eau, impact des plantations de résineux, modification de l'équilibre entre les milieux ouverts et fermés...
- Aggravation possible du risque de feu de forêts : majorité du territoire couvert de forêts, or 90% des forêts sont privées et la majorité n'est pas entretenue.

### Des projets susceptibles d'avoir un impact négatif sur la biodiversité

- La présence d'industries agroalimentaires (risques de rejets notamment), au nord-ouest du territoire

(secteur Saint-Agrève / Devesset... « château d'eau ») rend vulnérable les zones humides. Le risque d'impact est amené à s'amplifier dans les années à venir avec l'extension possible des activités existantes – d'autant qu'il existe une volonté politique de maintenir et développer cette industrie sur le territoire.

- Des projets d'extension de carrières dans la vallée du Rhône, mais pas de projet de nouvelle carrière.
- Projets éoliens (la plupart bloqués pour l'instant du fait de la présence d'une zone militaire) – projet en cours au sud de Privas
- Développement touristique sur la Dolce via qui, mal maîtrisé, pourrait avoir un impact sur la ressource en eau et la biodiversité. Toutefois, aujourd'hui pas de réel conflit entre tourisme et biodiversité (de type dégradation des habitats naturels, dérangement d'espèces vulnérables, etc.). La randonnée aquatique étant très développée dans le Sud Ardèche et de l'évènementiel étant déjà organisé sur le territoire pour des compétitions de canoë kayak, cette pratique peut être amenée à être encadrée dans le futur.

## EN BREF

### ATOUS

- Un territoire globalement peu fragmenté
- Un territoire très diversifié dans sa géographie
- Des cours d'eau dont la connectivité s'améliore
- Une biodiversité héritée notamment de la culture de la châtaigne (vieilles châtaigneraies)

### OPPORTUNITES

- Des plans et projets qui vont dans le sens de la préservation de la biodiversité, à mobiliser activement
- Un grand nombre de périmètre de protection et/ou de gestion des milieux couvrant une surface importante du territoire

### FAIBLESSES

- Des cours d'eau pour partie fractionnés
- Des pressions localisées sur la biodiversité en fond de vallée et sur les zones humides
- Des retenues collinaires nombreuses sur le BV du Doux retenant l'eau des orages en période d'étiage
- Une déprise agricole qui conduit à la fermeture de certains milieux pastoraux favorables pour la biodiversité

### MENACES

- Changement climatique :
  - Réchauffement des cours d'eau
  - Disponibilité de la ressource en eau
  - Aggravation possible du risque de feu de forêts
  - Vulnérabilité des zones humides du nord-ouest du territoire (en lien avec le développement d'industries agroalimentaires)
- Des projets d'extension de carrières dans la vallée du Rhône
- Projets éoliens
- Développement touristique sur la Dolce via

## 4 grands enjeux identifiés pour le SCoT

### La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

- Pour le SCoT, cela implique d'être très vigilant sur la compatibilité avec les schémas de gestion de l'eau, mais également sur la question de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales. Le SCoT dispose toutefois de peu de marges de manœuvres sur ces questions.
- Le SCoT devra fixer des objectifs de protection des zones humides sur la base des inventaires les plus récents.
- Le SCoT devra fixer des objectifs de protection des espaces de mobilité des cours d'eau (lit majeur). Cela constitue un véritable enjeu dans la vallée de l'Eyrieux, notamment entre St-Laurent du Pape et la Voulte-sur-Rhône.

**La protection localisée des milieux naturels sensibles**, en particulier les **zones humides** du nord-ouest du territoire et de **fond de vallée**.

### La châtaigneraie favorable au maintien des écosystèmes

- Il s'agit d'un enjeu économique, identitaire, paysager, de gestion des milieux et de biodiversité.
- Si le SCoT ne peut pas agir directement sur les filières économiques, il peut afficher dans son projet un objectif de préservation des espaces de châtaigneraies et veiller à intégrer les plus anciennes dans la trame verte.

**L'unité écologique du territoire** face aux pressions croissantes, notamment en proximité de la vallée du Rhône.

## RAPPEL DU CALENDRIER SCoT

Depuis mi 2018, le SCoT est entré dans la phase du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, le projet politique, qui permet de répondre aux enjeux soulevés par le diagnostic réalisé en 2016-2017. Cette phase est essentielle pour bâtir un projet partagé, elle se déroulera sur un peu plus d'une année et se poursuivra pendant l'élaboration de la dernière phase qui correspond au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). L'objectif est un **arrêt du projet fin 2019-début 2020** pour une **approbation** après enquête publique, **fin 2020** et une mise en œuvre effective en 2021.

**Retrouvez le SCoT Centre Ardèche en vidéo ici** → <https://www.youtube.com/watch?v=yr9b8AE5Pcs>

